Loi chatel et forfait mobile pro

Par scotia

Bonjour

J'ai changé d'opérateur en mai2012: j'avais un contrat pro avec orange (je suis autoentrepreneur) et je suis passée chez SFR.SFR a réussi à me convaincre de changer en me disant que grace à la loi Chatel je ne payai que 25% de mon abonnement restant chez Orange et , que eux, me rembourserait à hauteur de 100?.Calcul fait cela ne devait rien me couter.
Je leur ai fait confiance mais il se trouve que la loi Chatel ne s'applique pas aux forfaits pro contrairement à ce qui m'a été dit.Je me retrouve avec une facture orange de 355? (abonnement jusqu'à dec2012).J'ai appelé SFR qui royalement me donne 150? au lieu de 100?.Le changement de forfait me revient donc à 200? à cause d'une mauvaise information de SFR.Y-a-t-il un recours possible ou suis-je vraiment le dindon de la farce ? (la conversation lorsque j'ai souscrit mon abonnement était enregistré donc SFR ne peut nier.)
merci d'avance pour votre réponse.cordialement Scotia

Par jury34

Bonjour,

Avez vous des preuves écrites?

Vous connaissez sûrement l'adage : "la plume est serve mais la parole est libre"...

Cordialement

Par scotia

hé non !si ce n'est que le code rio que m'a demandé sfr et qu'orange m'a transmis est un code pour les entreprises:
01 E 14 SDYWNG6 la lettre E indique un abonnement pro.
La transaction s'est faite par téléphone et j'ai reçu ceci par mail(de SFR):

L'offre choisie : Edition Spéciale Carré Web 24h/24 Illimité 24 Mois

L'ensemble des avantages et des options choisies vous sera reprécisé lors de votre appel.

Produit(s) : Carte SIM seule avec forfait

Vous avez demandé à conserver votre numéro provenant d'un autre opérateur que SFR.
Date de portabilité prévue : 21/05/2012
Votre numéro de RIO : 01E14SDYWNG6

Le mode de livraison choisi est : Blister

Le montant de votre panier s'élève à 1.0 ? TTC.

L'abonnement mensuel de l'offre et des options sélectionnées s'élève à 29.0 ? TTC.

Lors de votre appel, pensez à vous munir impérativement de ce document, ainsi que d'une pièce d'identité, d'un RIB et d'une CB pour finaliser votre commande.

Voila c'est tout ce que j'ai...!!! cordialement Scotia

Par jury34

Rien qui ne puisse être invoqué devant un tribunal, désolé.

Cordialement

Par scotia

La conversation enregistrée par SFR ne peut servir de
preuve ?merci Scotia

Par jury34

Enregistrée sur que support?

Cordialement

Par scotia

il s'agit de la conversation enregistrée par SFR

Par jury34

Vous l'avez cette fameuse conversation?

Ils ne vont pas vous la fournir je pense sinon...

Cordialement

Par scotia

Bon ben je vais rappeler SFR pour leur demander qu'il fasse un effort un peu plus consistant
Merci en tous les cas pour vos réponses.Cordialement Scotia

Par jury34

Bonjour,

Tenez moi au courant si vous voulez.

Cordialement